Image not found or type unknown

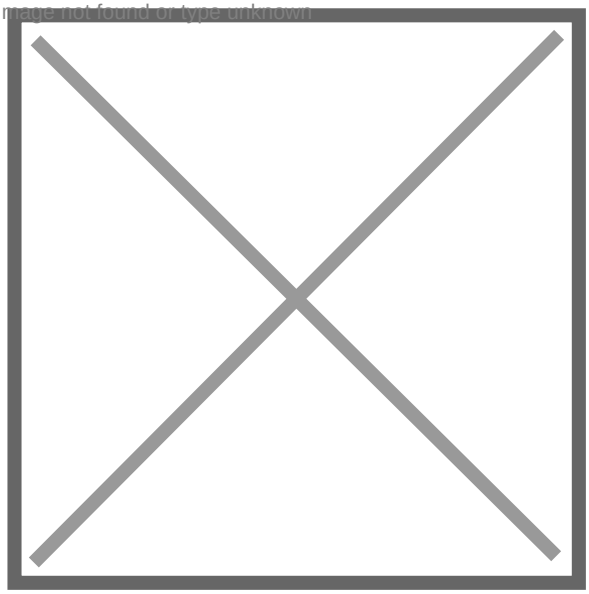

La nue propriété=actif réalisable en cas de surendettement ?

Par **ENPANNE_old**, le **21/10/2007** à **11:38**

bonjour,
Licenciée depuis 3 ans (j'en ai 53) je suis en état de **surendettement** et compte faire constater cette situation car malgré mes recherches je ne trouve pas de travail et suis "en allocation solidarité = +/-400 euros/mois.
Malgré tout je suis nue-propriétaire de la maison de mes parents alors qu'ils en ont l'usufruit.
La nu-propriété est-elle un actif réalisable en cas de surendettement. Quel risque, s'il y en a un, fais-je courir à me parents, si je déclare mon surendettement et que j'ajoute que je suis nu-propriétaire de leur maison ?
Merci pour toute réponse
enpanne

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés